

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 26-11-2020

L'an deux mil vingt et le 26 novembre à 20H s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Gérard Roberton maire.

Etaient présents : Mr Roberton Gérard, Mr Cyril Laurent, Mme Belle Céline, Mme Morcel Emmanuelle, Mme Perrin Anne, Mr Nodin Cyril, Mme Gleyse Isabelle, Mr Callet Cédric, Mme Durand Eliane, Mr Bouchardon Jean-Christophe, Mme Villot Aurélie, Mr Blaise Bastien, Mr Roudier Romain, Mme Buit Catherine, Mr Flandin Nicolas

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Morcel

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Date de convocation : 19-11-2020

I – Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 1^{er} octobre 2020

II - Affaires soumises à délibération

1°-Opposition au transfert de la compétence PLUi à la communauté d'agglomération arche agglo

La loi ALUR de 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de 3 ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins 25% des communes représentant 20% de la population.

Il ressort qu'au niveau communal, il semble inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon les formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLUi à la communauté d'agglomération Arche Agglo.

2 - Renouvellement convention Application du Droit des Sols

Proposition de renouvellement de la convention d'Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme en l'état.

Le renouvellement de cette convention d'Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme pour 3 ans est adopté à l'unanimité.

3 - Participation financière masques Arche Agglo

Lors du confinement de mars, le président d'Arche Agglo a demandé aux communes si elles souhaitaient s'associer à l'achat de masques. La commune de Larnage a commandé 1073 masques. Reste à charge pour la commune de 1.047 €.

La participation financière pour les masques Arche Agglo est adoptée à l'unanimité.

4 -Renouvellement adhésion au service de conseil en énergie du SDED

Le renouvellement de l'adhésion au service de conseil en énergie du SDED pour l'année 2021 est adopté à l'unanimité.

5 - Demande de subvention FIPD (fonds interministériel de la prévention de la délinquance)

A la suite de l'attaque terroriste commise le 16 octobre 2020 touchant le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de l'Intérieur a souhaité attribuer à chaque département du territoire national une enveloppe exceptionnelle au titre du FIPD 2020 pour la sécurisation des écoles. Aussi, les maires des communes et l'ensemble des responsables des établissements scolaires du département de la Drôme ont été invités par la préfecture de la Drôme le 29 octobre dernier à transmettre tout projet consolidé de travaux de sécurisation des écoles **au plus tard le mardi 10 novembre 2020.**

Nous avons fait faire deux devis : une alarme intrusion : 2579,50 € TTC et la pose de volets roulants sur les portes fenêtres qui n'en sont pas équipées 5 138,83 €. Le FIPD peut prendre en charge 80% de la somme.

La demande de subvention FIPD pour la sécurisation de l'école est adoptée à l'unanimité.

6 - Renouvellement de la délibération interdisant la location des salles communales

Le 1^{er} octobre, dans le cadre de la crise sanitaire, il avait été décidé de suspendre l'autorisation de louer les salles pour des événements privés.

La délibération interdisant la location des salles communales est prolongée jusqu'au 31 janvier 2021.

7 - Mise en place d'un conseiller délégué à la vie associative et modification de la répartition de l'enveloppe indemnitaire des élus

Cédric CALLET est chargé du lien avec les associations. Il est décidé de la création d'un poste de conseiller délégué à la vie associative.

Pour ce faire, les indemnités du maire et des adjoints sont diminuées pour permettre le paiement d'une indemnité à Cédric CALLET.

La création d'un poste de conseiller délégué à la vie associative est approuvée à l'unanimité.

8°-Délibération autorisant le maire à recruter du personnel des écoles au titre du service civique

Céline MOYROUD a été retenue pour le poste de service civique.

Le maire est autorisé à recruter du personnel au titre du service civique à l'unanimité.

9°-Demande de subvention travaux logement école au titre DETR, Région, SDED

Il est prévu des travaux dans le logement des écoles occupé par une famille :

Des devis ont été faits dans ce sens pour un montant total de 61.090,68 € HT

Les demandes de subvention pour les travaux du logement d'école auprès de la région, de l'état et du SDED sont adoptées à l'unanimité.

10 - Demande de subvention travaux salle aréna, la fabrique au titre du département, DSIL, région, SDED.

Des travaux de rénovation énergétique sont prévus à la salle aréna et la fabrique pour un montant de 65575.67€ à la salle aréna et 60205.70€ à la salle la fabrique.

Des demandes de subvention au titre du département, DSIL, de la région et du SDED pour les travaux de la salle aréna et la salle de la fabrique sont adoptées à l'unanimité.

III – Affaires non soumises à délibération

-Rapport des commissions

-Questions diverses